

## CONTRAT DIDACTIQUE

Nous reprenons ici la définition empruntée à Guy BROUSSEAU (didactique des mathématiques).

On appelle contrat didactique, l'ensemble des comportements de l'enseignant qui sont attendus de l'élève, et l'ensemble des comportements de l'élève qui sont attendus de l'enseignant...Ce contrat est l'ensemble des règles qui déterminent explicitement pour une petite part, mais surtout **implicitement**, ce que chaque partenaire de la relation didactique va avoir à gérer et dont il sera, d'une manière ou d'une autre, comptable devant l'autre. Les quelques remarques qui suivent éclairent cette définition

L'acquisition du savoir par les élèves est l'enjeu fondamental du contrat didactique. A chaque nouvelle étape, le contrat est renouvelé et renégocié. La plupart du temps cette renégociation passe inaperçue. On rencontre ce type de difficulté dans le passage de la rédaction (raconter) à la dissertation (démontrer) où il y a rupture pas toujours expliquée de ce que l'enseignant attend de l'élève. Le contrat didactique se manifeste surtout lorsqu'il est transgressé par l'un des partenaires de la relation didactique. **Une grande partie des difficultés des élèves est explicable par des effets de contrat, mal posés ou incompris.**

Beaucoup de malentendus, de sentiments d'être brimé, ont pour origine un contrat didactique mal adapté ou incompris. Le désir d'adaptation des élèves peut se heurter à la versatilité d'un enseignant dont " on ne sait jamais ce qu'il veut ". De telles situations peuvent déboucher sur un refus scolaire et dans les cas extrêmes sur l'échec scolaire.

Le concept de contrat didactique permet ainsi d'aborder dans un cadre théorique l'interprétation de phénomène d'observation d'une lecture peu évidente.

### LES EFFETS ( PERVERS ) DE CONTRAT DIDACTIQUE

Guy BROUSSEAU montre que la négociation continuelle du contrat didactique tend à faire réviser à la baisse les objectifs d'apprentissage. L'effort demandé aux élèves peut leur apparaître comme trop important. Le professeur a envie que ses élèves réussissent. Il a tendance à leur **faciliter la tâche** de différentes manières: des explications abondantes (on a vu qu'elles peuvent empêcher réellement de comprendre), l'enseignement de «petits trucs » pour réussir les problèmes.

Parmi les échappatoires, les didacticiens ont repéré diverses attitudes qui sont de véritables ruptures de contrat de la part de l'enseignant, dans la mesure où son contrat est précisément d'amener les élèves à maîtriser les connaissances qui font l'objet de l'évitement :

#### A. EFFET TOPAZE

Lorsqu'un élève rencontre une difficulté, l'effet topaze consiste, d'une manière ou d'une autre à la surmonter à sa place. Quand l'aide est déterminante, l'élève n'accomplit pas lui-même l'effort nécessaire, qui l'amènerait à un niveau de compréhension propre à réaliser l'apprentissage visé. L'objectif primitif n'est donc pas atteint. L'effet topaze est très fréquent, il est souvent nécessaire pour débloquer des élèves en difficulté. L'enseignant doit alors être conscient de son fonctionnement et de ses conséquences.

#### B. EFFET JOURDAIN

Un comportement banal de l'élève est interprété comme la manifestation d'un savoir savant.

Cela permet d'éviter l'apprentissage de ce savoir prétendument acquis, chaque partenaire de cette relation didactique pervertie est satisfait de s'en tirer à bon compte. Mais il y a rupture de contrat de la part de l'enseignant.

#### C. GLISSEMENT METACOGNITIF

Prendre une technique, sensée être utile pour résoudre un problème, comme objet d'étude et perdre de vue le vrai savoir à développer.

#### D. EFFET DE L'ATTENTE INCOMPRISE

Croire qu'une réponse attendue des élèves va de soi.